



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Association Altygo

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association Altygo

17 rue du Docteur Abel Violette - 22193 PLERIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Altygo

17 rue du Docteur Abel Violette - 22193 PLERIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Altygo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Altygo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 27 mai 2024

KPMG SA

Thierry Foucaud

ACTIF	Brut 2023	Amortissement 2023	Net 2023	Net 2022
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	57 777,38	57 777,38	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédé	597 855,66	492 661,19	105 194,47	91 624,70
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	643 958,44	23 612,43	620 346,01	626 776,17
Constructions	21 542 891,19	12 229 258,42	9 313 632,77	9 681 279,96
Installations techniques, matériel et outillage indust	2 393 826,53	2 069 984,03	323 842,50	327 650,85
Autres immobilisations corporelles	4 560 308,96	3 319 311,26	1 240 997,70	1 028 776,45
Immobilisations corporelles en cours	2 339 537,98	0,00	2 339 537,98	1 483 393,50
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 546,33	0,00	1 546,33	1 726,33
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	434 067,34	0,00	434 067,34	405 950,44
Autres immobilisations financières	690 823,96	0,00	690 823,96	6 682,46
		0,00	0,00	0,00
TOTAL I	33 262 593,77	18 192 604,71	15 069 989,06	13 653 860,86
		0,00	0,00	0,00
Actif circulant		0,00	0,00	0,00
Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	1 970,97	0,00	1 970,97	0,00
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	853 687,18	3 308,83	850 378,35	658 267,48
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	1 059 328,11	0,00	1 059 328,11	572 028,06
Valeurs mobilières de placement	5 939 491,86	0,00	5 939 491,86	7 622 442,18
Instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	5 319 491,80	0,00	5 319 491,80	4 815 224,43
Charges constatées d'avance	93 416,32	0,00	93 416,32	87 178,29
		0,00	0,00	0,00
TOTAL II	13 267 386,24	3 308,83	13 264 077,41	13 755 140,44
		0,00	0,00	0,00
Frais d'émission des emprunts (III)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
Ecart de conversion Actif (V)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	46 529 980,01	18 195 913,54	28 334 066,47	27 409 001,30

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	4 095 613,30	4 025 093,66
Fonds propres complémentaires	255 238,17	255 238,17
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves pour projet de l'entité	3 055 452,21	2 833 839,62
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 055 452,21	2 833 839,62
Autres réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	1 295 706,44	1 309 009,26
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	2 201 554,36	2 577 203,64
11000000 REPORT A NOUVEAU	2 201 554,36	2 577 203,64
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0,00	0,00
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0,00	0,00
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	0,00	0,00
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-905 847,92	-803 496,59
Résultat en attente d'affectation	0,00	0,00
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0,00	0,00
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0,00	0,00
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0,00	0,00
Excédent ou déficit de l'exercice	317 308,12	278 829,41
Situation nette (sous total)	9 019 318,24	8 702 010,12
Fonds propres consommables	0,00	0,00
Subventions d'investissement	1 517 692,05	1 585 255,14
Provisions réglementées	4 447 943,87	4 447 943,87
14861000 PROV. REGL. RES. + VAL. NET ACT	4 447 943,87	4 447 943,87
Droits des propriétaires - (Commodat)	0,00	0,00
TOTAL I	14 984 954,16	14 735 209,13
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	45 005,24	45 005,24
Fonds dédiés	2 688 835,15	2 737 560,97
TOTAL II	2 733 840,39	2 782 566,21

PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 892 682,32	1 892 682,32
Provisions pour charges	866 057,29	1 216 613,27
15800000 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	250 195,02	222 630,21
TOTAL III	2 758 739,61	3 109 295,59
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 561 216,27	2 967 281,12
Emprunts et dettes financières diverses	2 383,16	2 386,89
Avances et acomptes reçus sur commande	2 153,97	2 466,21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 102 543,09	932 594,08
Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	2 781 404,48	2 397 029,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	45 006,67	37 739,81
Autres dettes	82 898,33	206 872,87
Instruments de trésorerie	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	278 926,34	235 559,91
TOTAL IV	7 856 532,31	6 781 930,37
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	28 334 066,47	27 409 001,30

PRODUITS	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0,00	0,00
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	0,00	0,00
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	0,00	0,00
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	0,00	0,00
Ventes de prestation de service	215 793,70	219 276,26
<i>Dont parrainages</i>		
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	19 823 428,28	18 944 518,61
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	19 765 635,50	18 816 051,92
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	200,00	
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de char	946 917,80	748 537,79
Utilisations des fonds dédiés	54 803,81	27 900,54
Autres produits	26 406,05	18 830,47
TOTAL I	21 067 549,64	19 959 063,67
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	16 143,17	21 311,05
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 605 121,85	5 435 848,60
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 168 511,15	1 109 869,62
Salaires et traitements	9 121 598,19	8 499 561,24
Charges sociales	3 663 283,39	3 444 399,25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 258 480,74	1 260 043,34
Report en fonds dédiés	11 379,53	8 106,66
Autres Charges	21 190,53	24 171,84
TOTAL II	20 865 708,55	19 803 311,60

1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	201 841,09	155 752,07
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	139 801,73	51 613,81
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	139 801,73	51 613,81
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	101 031,14	109 543,69
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	101 031,14	109 543,69
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	38 770,59	-57 929,88
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	240 611,68	97 822,19
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10 515,22	108 240,22
Sur opérations en capital	88 155,75	95 904,75
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 299,63	2 374,25
TOTAL V	103 970,60	206 519,22
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	9 612,53	695,60
Sur opérations en capital	9 723,49	19 041,15
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	19 336,02	19 736,75
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	84 634,58	186 782,47
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 938,14	5 775,25
Total des produits (I+III+V)	21 311 321,97	20 217 196,70
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	20 994 013,85	19 938 367,29
EXCEDENT OU DEFICIT	317 308,12	278 829,41
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	-39 842,44	-30 936,79
TOTAL	-39 842,44	-30 936,79
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	39 842,44	30 936,79
TOTAL	39 842,44	30 936,79

1. Informations générales

1.1. L'association ALTYGO

L'association, fondée en 1919, intitulée ALTYGO, précédemment « Œuvre Antituberculeuse et d'Hygiène sociales des Côtes-du-Nord » est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

ALTYGO propose sur le territoire des Côtes d'Armor, une offre de soins de suite et de réadaptation pédiatrique, ainsi qu'une offre d'établissements médico-sociaux permettant l'accueil et l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et d'adultes en situation principalement de handicap moteur ou polyhandicap.

Les moyens d'actions de l'association sont la création et la gestion d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ainsi que l'organisation d'actions de sensibilisation, d'information, de formation, d'animation et tout autre moyen approprié.

1.2. Evènements principaux de l'exercice

1.2.1. Etablissements – ALTYGO

L'année 2023 a permis de mener à bien un certain nombre de projets importants sur l'ensemble de l'Association ALTYGO :

- Un nouveau règlement intérieur des conseils de vie sociale commun à l'ensemble des établissements médico sociaux de l'Association
- La création d'un règlement de la Commission médicale d'établissement
- Les élections professionnelles (juin 2023)
- Mise en place de différents logiciels afin de faciliter la gestion des dossiers (ex : mise à jour du document unique des risques professionnels via le logiciel PREVENSY, suivi du processus de recrutement via le logiciel BEETWEEN)
- La réhabilitation du siège associatif a pris fin après 20 mois de travaux et l'emménagement a eu lieu en octobre 2023, soutenu par une organisation des achats et des équipements divers inscrit dans une démarche d'amélioration des conditions de vie au travail (bureaux ergonomiques, éclairage adapté etc)
- Le Dossier Usager Informatisé a été déployé sur l'ensemble des établissements médico sociaux dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ARS ESMS Numérique,
- La politique de sécurisation du système informatique et le lancement d'un audit sur le risque lié à une cyberattaque (décembre)
- La préparation de la démarche d'évaluations pour l'ensemble des établissements médico sociaux et les évaluations qui sont déroulées du 14 novembre au 30 novembre 2023 et dont les résultats sont très satisfaisants,
- La charte d'incitation à la déclaration des évènements indésirables,
- Le changement du prestataire restauration sur l'ensemble des établissements (octobre)

- La formalisation du projet médical partagé ALTYGO/CH LANNION-TRESTEL qui décline sur les 5 prochaines années les nouvelles actions de coopération qui seront à mettre en œuvre
- L'arrivée d'une nouvelle Responsable finance en novembre 2023 et d'une assistante aux affaires générales en septembre 2023.

La structuration continue avec l'objectif partagé de donner une vision et une culture commune à l'ensemble des établissements de l'Association.

1.2.2. Association – ALTYGO

En 2023, la dynamique associative s'est poursuivie, avec des instances de gouvernance mobilisées et un investissement des administrateurs qui témoigne de cette dynamique.

Au cours de l'année 2023 se sont tenus :

- 2 Assemblées Générales en juin et septembre
- 7 Conseils d'Administration
- 10 Bureaux du Conseil d'Administration

Les évolutions et évènements majeurs en 2023 ont été les suivantes :

- L'accueil d'une nouvelle administratrice au sein du Conseil d'administration
- Le changement de représentants des personnels au sein du Conseil d'administration (suite aux élections de juin)
- La validation du projet associatif en juin 2023 qui définit les orientations que l'association souhaite mettre en œuvre sur les 5 prochaines années. Ces orientations sont les suivantes :
 - promouvoir une gouvernance au service des engagements associatifs,
 - contribuer à une société ouverte, tolérante et accessible,
 - être un acteur attractif et visible sur le territoire,
 - construire un avenir en innovant,
 - développer notre capacité d'agir
- La mise en place des groupes vie associative avec l'organisation de nombreux temps forts au sein des établissements et inter établissements tels que par exemple :
 - Le Tour d'Armor Côtes d'Armor (juillet 2023) (tous les établissements)
 - Séminaire sur la pair-aidance et l'auto détermination avec la présence de Julie BOIVIN et Mme Hélène GEURTS (juin) (tous les établissements)
 - Le cabaret : repas et spectacle (Pôle adulte)
 - Les olympiades (Pôle adulte)
 - La remise du prix Pocket Film (Pôle enfance)
 - La fête des retrouvailles (Pôle enfance)

Cette liste est non exhaustive car ont été décomptés 62 évènements qui ont été organisés.

- La création d'une charte des administrateurs.

Le budget de l'Association (distinct des budgets des établissements relevant d'un financement ARS et Conseil Départemental) comprend le budget relatif aux habitats regroupés et le budget de la vie associative.

1.3. Principes, règles et méthodes comptables

« Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 99-01 homologué le 8 avril 1999 ».

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuelles.

L'association a arrêté ses comptes conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association, gestionnaire d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) a appliqué le règlement ANC n°2019-04 en complément des règlements ANC n°2014-03 et ANC n°2018-06.

1.4. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

2. Les postes de l'actif du bilan

Dans le cadre du règlement CRC n°1999-01, l'Actif était présenté selon les dispositions du PCG (sans spécificité associations et fondations). Le nouveau règlement introduit 3 nouvelles rubriques :

⇒ Donations temporaires d'usufruit

Nous n'avons pas eu à ce jour de donations temporaires d'usufruit.

Cependant si le cas se présentait, s'agissant d'un droit reçu à titre gratuit, il serait évalué à sa valeur vénale conformément à l'article L. 123-18 du Code de commerce. Les donations temporaires d'usufruit seraient alors amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations »

⇒ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

⇒ Créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Nous n'avons pas eu à ce jour de biens et dettes reçus par legs.

⇒ Actifs inaliénables

Nous ne sommes pas concernés

2.1. Tableau des immobilisations

NATURE	Valeur brute 01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/2023
Frais d'établissement	57 777,38			57 777,38
Frais de recherches et de développement	0,00			0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00			0,00
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	549 469,38	48 386,28		597 855,66
Avances et acomptes	0,00			0,00
<i>Total immos incorporelles</i>	607 246,76	48 386,28	0,00	655 633,04
Terrains	579 656,86			579 656,86
Agencements et aménagements des terrains (212)	64 301,58			64 301,58
Constructions sur sol propre (213)	21 187 661,14	355 230,05		21 542 891,19
Constructions sur sol d'autrui (214)	0,00			0,00
Installations, matériel et outillage techniques (215)	2 361 144,41	83 711,73	51 029,61	2 393 826,53
Autres immobilisations corporelles (218)	4 126 828,26	520 577,21	87 096,51	4 560 308,96
Dont Matériel de transport (2182)	671 235,00	77 549,00	1 642,00	747 142,00
Dont Matériel de bureau (2183)	880 080,37	175 905,47	1 617,27	1 054 368,57
Immobilisation grévées de droit	0,00			0,00
Immobilisations corporelles en cours	1 483 393,50	1 381 163,00	525 018,00	2 339 538,50
Avances et acomptes	0,00			0,00
<i>Total immos corporelles</i>	29 802 985,75	2 340 681,99	663 144,12	31 480 523,62
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	0,00			0,00
Autres participations (Cpte 26)	1 726,33		180,00	1 546,33
Prêts, autres immobilisations financières (Cpte 27)	412 632,90	733 954,40	21 696,00	1 124 891,30
<i>Total immos financières</i>	414 359,23	733 954,40	21 876,00	1 126 437,63
TOTAL IMMOBILISATIONS	30 824 591,74	3 123 022,67	685 020,12	33 262 594,29

2.2. Tableau des amortissements

NATURE	Valeur brute 01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/2023
Frais d'établissement (2801)	57 777,38			57 777,38
Frais de recherches et de développement	0,00			0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00			0,00
Logiciels informatiques (2805)	457 844,68	34 816,51		492 661,19
<i>Total immos incorporelles</i>	515 622,06	34 816,51	0,00	550 438,57
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains (2812)	17 182,27	6 430,16		23 612,43
Constructions sur sol propre (2813)	11 506 381,18	722 877,24		12 229 258,42
Constructions sur sol d'autrui (2814)	0,00			0,00
Installations, matériel et outillage techniques (2815)	2 033 493,56	87 520,08	51 029,61	2 069 984,03
Autres immobilisations corporelles (2818)	3 098 051,81	308 355,97	87 096,52	3 319 311,26
Dont Matériel de transport (28182)	540 423,08	57 437,70	1 642,00	596 218,78
Dont Matériel de bureau (28183)	675 226,12	105 226,24	1 617,28	778 835,08
Immobilisation grévées de droit	0,00			0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00
<i>Total immos corporelles</i>	16 655 108,82	1 125 183,45	138 126,13	17 642 166,14
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	0,00			0,00
TOTAL AMORTISSEMENTS	17 170 730,88	1 159 999,96	138 126,13	18 192 604,71

2.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels.

Types d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée amortissement
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
Frais d'établissement	Linéaire	3 à 5 ans

2.4. Immobilisations corporelles

2.4.1. Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des constructions.

2.4.2. Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	Cf ci-dessous
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 12 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 à 15 ans

Durée d'amortissement des constructions :

Pour les établissements : 50 ans pour le gros œuvre, 25 ans pour le second œuvre, 15 ans pour les équipements et 12 ans pour les revêtements.

Pour l'association : 40 ans pour le gros œuvre, 20 ans pour la façade et l'étanchéité, 15 ans pour les installations électriques, 10 ans pour les agencements.

2.5. Immobilisations financières

- Participations 1546,33 € (Compte 26)

Il s'agit principalement de notre participation à la constitution de MEDICOOP22 (1 500 €)

- Autres immobilisations financières (Compte 27)

- Compte 274 Autres prêts : 434 067,34 €

Tous les ans ALTYGO effectue au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction un versement de ses cotisations annuelles sous forme de prêt. Le transfert 2023 était de 39 108,18 € et le remboursement de l'année 2003 était de 10 990,00 €.

- Compte 275 « Dépôts et cautionnements » : 10 823,96 €

Ils correspondent aux dépôts et cautionnements suivants : Reux (24 €) / Agence armorique (3 855 €) / Carburant LECLERC Kerspi (402 €) / Qualité Informatique (18 €) et SUPER U Lanvollon (100 €) / KERMARREC (2 163 €) / Espace industriel plaintelais (120 €) / Ville de Plérin location de salles (2 500 €) / Dépôt de garantie Kermarrec (1 641,50 €).

2.6. Créances

CREANCES	MONTANT BRUT 2023	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		A 1 AN AU PLUS	A PLUS d'1 AN
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	1 546,33		1 546,33
Prêts (1)	434 067,34		434 067,34
Autres immobilisations financières	690 823,96		690 823,96
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes	1 970,97	1 970,97	
Créances redevables et comptes rattachés	813 638,10	813 638,10	
Autres créances	1 014 900,42	1 014 900,42	
Charges constatées d'avance	93 416,32	93 416,32	
Total	3 050 363,44	1 923 925,81	1 126 437,63
(1) Montant			
- Prêts accordés au cours de l'exercice			
- Remboursements obtenus au cours de l'exercice			

2.6.1. Classement par échéance

Les créances à plus d'un an correspondent aux prêts 1%, dépôts et cautionnement sur emprunt.

2.6.2. Produits à recevoir

	Valeur au 31/12/2023
Dotation annuelle de financement	136 864,66
Subventions	607 341,07
Prévoyance	29 110,63
Formation	93 615,09
Dons	
Autres: ASP, APL, Assurance, IJSS	34 709,90
Total Compte Produits à recevoir	901 641,35

2.6.3. Comptes de régularisation

Il s'agit de charges constatées d'avance relatives à l'exploitation pour 93 042,78 € pour les Etablissements de l'association Altygo.

3. Les postes du passif du bilan

3.1. Fonds propres et tableau de variation

Variation des fonds propres	Valeur 01/01/2023	Affectation du résultat	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Valeur 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	4 280 331,83	70 519,64			4 350 851,47
Fonds propres avec droit de reprise	0				0,00
Ecarts de réévaluation	0,00				0,00
Réserves	2 833 839,62	221 612,59	0,00	0,00	3 055 452,21
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>2 833 839,62</i>	<i>221 612,59</i>			<i>3 055 452,21</i>
Report à nouveau	1 309 009,26	-13 302,82			1 295 706,44
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 268 194,58</i>	<i>-13 302,82</i>			<i>1 254 891,76</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	278 829,41	-278 829,41	317 308,00		317 308,00
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>208 309,77</i>		<i>304 714,08</i>		<i>304 714,08</i>
Situation nette	8 702 010,12	0,00	317 308,00	0,00	9 019 318,12
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 585 255,14		10 318,00	77 881,09	1 517 692,05
Provisions réglementées	4 447 943,87				4 447 943,87
TOTAL GENERAL	14 735 209,13	0,00	327 626,00	77 881,09	14 984 954,04

3.2. Fonds reportés et dédiés

3.2.1. Fonds reportés liés aux legs ou donations

Valeur 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Valeur 31/12/2023
45 005,24			45 005,24

Ce leg est affecté au projet de restructuration du bâtiment du FAM du Courtil de l'IC avec la création de places d'accueil de jour par le biais d'une extension.

3.2.2. Fonds dédiés

FONDS DEDIES AU 31/12/2023

Variation des fonds dédiés	Valeur 01/01/2023	Reports	Utilisations		Transferts	Valeur au 31/12/2023	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés à l'investissement							
Fonds dédiés Reconstruction (tous les établissements)	980 443,19					980 443,19	
Financement ARS UEE de l'EEAP	30 142,81		2 337,51			27 805,30	
Financements d'investissements FAM Ker Spi	1 137 246,68		7 978,52			1 129 268,16	
Financements d'investissements IEM	63 075,43		3 445,55			59 629,88	
Financements d'investissements MAS Le Chêne Vert	33 865,32		8 828,19			25 037,13	
Financements d'investissements SAVS	84 652,72		12 057,61			72 595,11	
Financements d'investissements FAM Courtil de l'Ic	145 302,58		19 519,12			125 783,46	
Financements d'investissements SESSAD	185 000,00					185 000,00	
Subventions d'exploitation							
Réforme SSR	12 200,00					12 200,00	12 200,00
Contributions financières d'autres organismes							
MECENAT Falaise	2 566,66		350,00			2 216,66	
Défense spécifique Paralyse Cérébrale	50 000,00					50 000,00	50 000,00
Projet Handichien	4 000,00		3 565,71			434,29	
Aménagement extérieur MAS	5 615,07		221,92		520,00	5 913,15	
Aménagement extérieur CIC	1 716,59				4 557,53	6 274,12	
Projet Ile 2023	1 733,92		1 733,92			0,00	
Matériel de foot fauteuil					1 252,00	1 252,00	
Balançoire MAS					3 500,00	3 500,00	
Projets 2024 FAM Ker Spi					222,20	222,20	
Parasols			67,30		1 327,80	1 260,50	
Ressources liées à la générosité du public							
Total	2 737 560,97	0,00	60 105,35	0,00	11 379,53	2 688 835,15	62 200,00

3.3. Subventions d'investissement

3.3.1. Informations

3.3.2.Détails, nature et origine des subventions

SUBVENTION			
	Valeur au 31/12/2023	Origine	Date de notification
Subventions d'équipement - Etat :			
Matériel informatique - création FAM COURTIL DE L'IC	6 203,47	OETH	12/11/2013
Dons divers - création FAM COURTIL DE L'IC	9 515,54	Divers	2017 - 2011
Dons divers - création FAM COURTIL DE L'IC	82 283,00	Particuliers/entreprises	2011
Création FAM COURTIL DE L'IC	10 000,00	FDF SIEGE RTE	2012
Création FAM COURTIL DE L'IC	1 225,00	FDF solde Bérangère	2012
Dons - création FAM COURTIL DE L'IC	325,00	Particuliers	2012
Création FAM COURTIL DE L'IC	5 000,00	Fondation France terre	2012
Création FAM COURTIL DE L'IC	5 000,00	FDT SIEGE - OTIS	2012
Création FAM COURTIL DE L'IC	2 392,45	INNERWHEEL	2012
Création FAM COURTIL DE L'IC	50 000,00	PAYS SAINT BRIEUC	2012
Rails de transferts FAM KER SPI	14 084,77	CASAT	22/11/2016
Rails de transferts FAM KER SPI	31 400,00	CLACT - ARS	01/11/2016
Rails de transferts FAM KER SPI	24 000,00	ADIMC 22	28/09/2017
Rails de transferts FAM KER SPI	8 000,00	SA FOYER	31/12/2016
Rails de transferts IREM	39 250,00	CLACT - ARS	01/11/2017
Construction bâtiment IREM	849 999,96	CNSA - ARS	11/03/2009
Adaptation du système d'information (réforme SSR)	22 623,00	FMESPP - ARS	13/07/2018
Subventions d'équipement - Département :			
Altylab: Projet numérique	4 000,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL	21/10/2020
Subventions d'équipement - Autres :			
Construction de la MAS de Plouha	675 000,00	FIR - ARS	14/10/2013
Rails de transferts de la MAS de Plouha	26 000,00	CLACT - ARS	20/01/2014
Création FAM COURTIL DE L'IC	14 000,00	CLACT - ARS	20/01/2014
Travaux Wi-fi FAM COURTIL DE L'IC	7 472,00	Association ALFC	28/12/2016
Projet Steptember	3 982,50	Association Paralysie Cérébrale	09/12/2020
Mur d'escalade site du CHM	14 343,00	Fondation les pièces jaunes	31/12/2020
FMIS Dossier Usager Informatisé	99 344,53	ARS	08/12/2021
FMIS	21 349,00	FMIS - ARS	07/09/2021
Extension SSR	205 000,00	ARS	31/12/2021
Création Pôle médical	205 000,00	ARS	31/12/2021
Steptember: Acquisition Neater eater	1 725,00	Association Paralysie Cérébrale	20/01/2022
FMIS: investissement du quotidien	20 804,37	FMIS - ARS	03/10/2022
FMIS: investissement du quotidien	10 318,00	FMIS - ARS	16/10/2023
Subventions d'investissement - Autres :			
Terrain pré Palais (à côté du FAM KER SPI)	57 930,63	Association ADIMC 22	31/12/2017
Création Habitat Regroupés	22 330,00	CCAH GROUPE HUMANIS	12/01/2015
Création Habitat Regroupés	27 520,00	HUMANIS PREVOYANCE	28/07/2015
Création Habitat Regroupés	22 330,00	HUMANIS RETARITE AGIRC	28/07/2015
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	- 1 082 059,17		
Total Subventions d'investissement	1 517 692,05		

3.4. Provisions pour risques et charges

3.4.1. Evaluation des provisions

	Valeur 01/01/2023	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Valeur 31/12/2023
Provisions Réglementées				
142 - relatives aux immobilisations	-			-
144 - relatives aux autres éléments d'actif: Provisions pour impôts (ets privés)	-			-
145 - Amortissements Dérogatoires	-			-
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)	-			-
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)	-			-
148 - Autres provisions réglementées	4 447 943,87			4 447 943,87
14861 - dont réserves des Pluses-Values Nettes d'Actif Immobilisé	4 447 943,87			4 447 943,87
14862 - dont réserves des Pluses-Values Nettes d'Actif Circulant	-			-
Total	4 447 943,87	-	-	4 447 943,87
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	1 892 682,32		-	1 892 682,32
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ets privés)	993 983,06		378 120,79	615 862,27
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)	-			-
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	-			-
158 - Autres Provisions pour Charges	222 630,21	167 009,86	139 445,05	250 195,02
Total	3 109 295,59	167 009,86	517 565,84	2 758 739,61

3.4.2. Engagements en matière de retraite

Les engagements de retraite concernant les Etablissements d'ALTYGO sont les suivants :

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	615 862,25		615 862,25

Modalités de calcul des Indemnités de Départ à la Retraite :

Taux d'actualisation	3,10%
Taux de charges patronales cadres	61%
Taux de charges patronales non cadres	52%
Taux d'évolution des salaires	2,67%
Age de départ à la retraite	64 ans
Turnover	9,02%
Tables de mortalité	Table de mortalité des années 2019 - 2021 données provisoires arrêtées à fin décembre 2022

3.5. Dettes financières

Dettes financières au 31/12/2023	
Engagements reçus	ETABLISSEMENTS ALTYGO
Conseil Général	1 508 352,28
Ville de Saint-Brieuc	270 000,00
Ville de Plérin	270 000,00
Ville de Plouha	82 784,09
Total	2 131 136,37

3.6. Charges à payer (CAP)

	Valeur au 31/12/2023
Charges à payer financières	
Intérêts courus sur emprunts (168)	20 128,64
Charges à payer qui concernent les fournisseurs	
Factures non parvenues (408)	283 504,06
Charges à payer sociales	
Provision congés annuels, congés récupérateurs, indemnité de précarité, frais de déplacement (428)	1 281 779,65
Provisions de charges sociales (438)	435 757,00
Charges à payer fiscales	
Taxe sur les salaires, participation à l'effort construction, formation professionnelle... (44)	248 535,71
Autres charges à payer (448)	-
Total des charges à payer	2 269 705,06

3.7. Comptes de régularisation

Il s'agit de produits constatés d'avance relatifs à l'exploitation pour 278 146,34 € pour les Etablissements de l'Association ALTYGO (Recettes des aidés sociaux sous amendement CRETON, Subvention FIR RGPD, CNR (Contrats d'apprentissage et formation autisme)).

3.8. Echancier des dettes à la clôture de l'exercice

DETTE	MONTANT BRUT 2023	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A 1 AN AU PLUS	A PLUS d'1 AN	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts (1) et dettes établis de crédit (2)	3 561 216,27	817 762,00	1 755 538,82	987 915,45
Emprunts et dettes financières diverses	2 383,16	2 383,16		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 153,97	2 153,97		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 102 543,09	1 102 543,09		
Dettes sociales et fiscales	2 781 404,48	2 781 404,48		
Dettes sur immobil. Et comptes rattachés	45 006,67	45 006,67		
Autres dettes	82 898,33	82 898,33		
Dépôt des hébergés	0,00			
Produits constatés d'avance	278 926,34	278 926,34		
Total	7 856 532,31	5 113 078,04	1 755 538,82	987 915,45
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice Emprunts remboursés au cours de l'exercice	1 386 548,00			
(2) Dont à 2 ans au maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine	2 174 668,27	817 762,00	1 755 538,82	987 915,45

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Méthodes retenues pour la comptabilisation des cotisations et des droits d'entrée

Nous ne sommes pas à ce jour concernés.

4.2. Détail de la rubrique « Legs, donations ou assurances-vie »

Nous n'avons pas eu à ce jour de legs, donations ou assurances-vie.

4.3. Information sur les montants des concours publics

	Valeur au 31/12/2023
<u>Concours publics</u>	
Produits à la charge de l'assurance maladie	15 036 087,92
Produits à la charge du département	3 758 220,41
Produits à la charge de l'usager	673 379,49
Produits à la charge de la caisse d'allocations familiales	297 947,68
<u>Subventions d'exploitation</u>	
RGPD	5 697,78
Subvention (Ville de Pordic)	565,00
Une ILE IDEALE	430,00
Subvention (Plouha, Broons)	3 500,00
Subvention Animateur SAVS (ARS)	47 600,00
Total Concours publics et subventions d'exploitation	19 823 428,28

4.4. Ventilation des produits par section

Section	Réalisé 31/12/2023	Réalisé 31/12/2023
CHM – Section SANITAIRE	180 158,00	1 928 040,00
	90 239,00	
	1 657 643,00	
CHM – Section IREM	3 977 708,44	5 920 419,68
	1 942 711,24	
CHM – Section SESSAD	1 302 356,96	1 302 356,96
CHM – Section SSAD	163 770,68	163 770,68
CHM – Section MAS	3 112 232,41	3 112 232,41
FAM - Section COURTIL DE L'IC	1 513 866,60	2 380 890,13
FAM - Section KER SPI + SAVS	867 023,53	
TOTAL DES PRODUITS 14 807 709,86		14 807 709,86

4.5. Résultat financier

Le résultat financier déficitaire provient des charges d'intérêts sur emprunts des établissements.

4.6. Informations relatives aux contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été valorisées et comptabilisées selon les deux conditions suivantes :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité
- Elle est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Le Conseil d'Administration a acté lors de sa séance du 17/11/2020 que les heures de bénévoles seraient valorisées sur la base du SMIC horaire chargé. Le nombre d'heures recensé sur l'exercice 2023 est de 2321,99 Heures, ainsi nous avons constaté en pied de compte de résultat en classe 8 la somme de 39 842,44 €.

5. Autres informations

5.1 Information relative aux honoraires de commissaires aux comptes

Conformément à l'article 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, les annexes sociales doivent comprendre les honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	34 867
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	1 200
Honoraires totaux	36 067

5.2 Information relative à la rémunération des dirigeants

Rappel : les associations qui rémunèrent un à trois dirigeants dans le cadre de l'article 261-7.1° du code général des impôts doivent, entre autres, indiquer dans une annexe aux comptes annuels le montant des rémunérations versées à chacun des dirigeants concernés (art. 242C, annexe II du code général des impôts) pour assurer leur transparence financière et, de ce fait, garder une gestion considérée comme désintéressée.

- Des dirigeants bénévoles : aucune sur l'association
- Des dirigeants salariés : le montant des trois rémunérations brutes annuelles les plus élevées est de 300 179 € au 31 décembre 2023.

5.3 Information relative à la méthode de dépréciation des VMP

Nous n'avons pas eu à ce jour de dépréciation à constater.

Cependant si le cas se présentait nous constaterions à la fin de l'exercice la moins-value (Valeur d'origine – valeur d'inventaire) au débit du compte 686 par un compte 59. A la fin de l'exercice n+1, et dans le cas où la moins-value serait moindre, le compte 59 serait débité par le crédit du compte 786

5.4 Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie

L'effectif global de la structure s'élève à 292 salariés au 31.12.2023. Il peut être détaillé comme suit :

	ETABLISSEMENTS ALTYGO
cadre	34
non cadre	258
TOTAL	292

6. Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité

L'association Altygo n'est pas concernée par cette disposition (Les dons et legs annuels reçus sont inférieurs à 153 000 euros).